DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

de ROYAN

Commune de ROYAN

70.002

Objet

Affaire WILLE/AMIRT et BELLEC : Appel du Jugement du 18 décembre 1969

DATE DE CONVOCATION

2 FEVRIER 1970

DATE D'AFFICHAGE

7 FEVRIER 1970

Nombre de conseillers en exercice Nombre de présents -20 Nombre de votants..... 21

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix

le six février

a 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. MATRAS . BUJARD . LANUSSE . COLLE . BOUCHET . NAULIN, BOUDEY, PCUGET, GACHET, BROTREAU, Mme BIDEAU MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMECQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Melle FOUCHE par M. BUJARD

Absents: MM.

TETARD

a été élu Secrétaire.

Par Jugement du 18 décembre 1969, le Tribunal de Brande Instance de SAINTES a condamné la Ville de KOYAN dams l'affaire qui l'opposait aux familles AMIET et BELLEC, à la suite de l'accident du Zodiac du 4 Juillet 1969 à la Grande Plage de ROYAN qui fit un mort et un blessé grave.

Ce jugement , attribuent la totalité de la responsabilité à la Ville de ROYAM, la condemne à verser aux parties civiles une somme de 784.874 FE.

LE COMSETT MUNICIPAL

Considérant les " attendu " et conclusions du jugement du Tribunal de Grande Instance de SAINTES du 18 décembre 1969 .

DECIDE :

- d'interjeter appel du jugement, déclarant la Ville civilement responsable et la condamnant à verser des domnages et intérêts aux familles AMIRT et BELLEC .

- de charger Maître MACHS ,Avoué à SAINTES, 48 cours National, d'interjeter appel à l'encontre du Jugement du 18 décembre 1969 .
- de configr la défense des intérêts de la Ville devant la juridiction d'Appel à M. le Bâtonnier SIRE , avocat à BORDEAUX, 130, rue du Falais GALLIEN .

Pait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits Ont signé au registre MV. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Raire
L'Adjoint Délégué,

COLUMN TO STATE AND SEV. 1970'

Le Sous-Préfet.